

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification n° 1

Août 1983
à la

Publication 335-2-15
1980

Amendment No. 1

August 1983
to

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
Deuxième partie: Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides

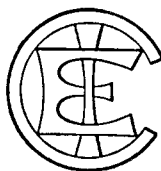
Safety of household and similar electrical appliances
Part 2: Particular requirements for appliances for heating liquids

Les modifications contenues dans le présent document ont été approuvées suivant la Règle des Six Mois.

Les projets de modifications, discutés par le Comité d'Etudes n° 61, furent diffusés en avril 1981 pour approbation suivant la Règle des Six Mois, sous forme de document 61(Bureau Central)275.

The amendments contained in this document have been approved under the Six Months' Rule.

The draft amendments, discussed by Technical Committee No. 61, were circulated for approval under the Six Months' Rule in April 1981, as Document 61(Central Office)275.



© CEI 1983

Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

PRÉFACE À LA DEUXIÈME ÉDITION

Page 6, 4^e ligne après le tableau.

Remplacement:

Publication 335-1 de la CEI, modifiée par les Modifications n° 1 (1977), n° 2 (1979) et n° 3 (1982). Elle

7. Marques et indications

7.12 Page 12, après la ligne 27.

Addition:

Pour les percolateurs, les chauffe-lait, les appareils de cuisson sous pression, les sauteuses, les mijoteuses, les yaourtières et les appareils analogues, qui sont normalement nettoyés après utilisation et qui ne sont pas destinés à être partiellement ou complètement immergés dans l'eau pour le nettoyage, la notice d'instructions doit indiquer que l'appareil ne doit pas être immergé dans l'eau.

15. Résistance à l'humidité

Page 18, après la ligne 11.

Addition:

15.3 Page 54, après la ligne 13.

Addition:

Les bouilloires à remplissage par le bec sont placées sur un plan incliné à 20° par rapport à l'horizontale, le bec dirigé vers le haut.

La bouilloire est remplie d'eau jusqu'au niveau maximal indiqué s'il est clairement visible dans la position de remplissage, ou, si tel n'est pas le cas, jusqu'à ce que l'eau déborde de la bouilloire. Une quantité d'eau égale à 15% de la capacité nominale de la bouilloire est alors ajoutée aussi rapidement que possible.

22. Construction

22.11 Page 24, ligne 26.

Remplacement:

surface de 20 mm² avec une largeur d'au moins 3 mm, et être placé de telle façon que l'eau

PREFACE TO THE SECOND EDITION

Page 7, 4th line after the table.

Replacement:

Publication 335-1, as modified by Amendments No.1 (1977), No.2 (1979) and No.3 (1982). It lists the changes

7. Marking

7.12 Page 13, after line 25.

Addition:

For coffee makers, milk boilers, pressure cookers, cooking pans, slow cookers, yoghurt makers and similar appliances normally cleaned after use and not intended to be partially or completely immersed in water for cleaning, the instruction sheet shall state that the appliance must not be immersed in water.

15. Moisture resistance

Page 19, after line 11.

Addition:

15.3 Page 55, after line 12.

Addition:

Spout-filling kettles are placed on a plane inclined at an angle of 20° to the horizontal, with the spout uppermost.

The kettle is filled with water to the maximum level indicated if this indication is clearly visible from the filling position or, if this is not the case, until water spills from the kettle. A quantity of water equal to 15% of the rated capacity of the kettle is then added as quickly as possible

22. Construction

22.11 Page 25, line 24.

Replacement:

provided for this purpose, it shall be at least 5 mm in diameter, or 20 mm² in area with a

24. Eléments constitutants

24.1 Page 26, lignes 28 à 31 incluse.

Remplacement:

A l'exception des dimensions normalisées, de la non-accessibilité du contact de terre, de la limite de température pour l'essai d'échauffement et de la prescription interdisant l'incorporation de thermostats dans les prises mobiles de connecteurs, de tels connecteurs doivent satisfaire à la Publication 320 de la CEI.

Page 32.

Addition:

ANNEXE F

MOTEURS NON ISOLÉS DU RÉSEAU
ET DONT L'ISOLATION PRINCIPALE

N'EST PAS CONÇUE POUR LA TENSION NOMINALE DE L'APPAREIL

L'annexe de la première partie n'est pas applicable.

ANNEXE G

CIRCUIT DE MESURE DES COURANTS DE FUITE

L'annexe de la première partie est applicable.